



PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

DÉCISION DE LA MUNICIPALITÉ DE SOUMETTRE
LE PLAN À L'ENQUÊTE PUBLIQUE
dans la séance du 2 juin 2025

SOUMIS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE
du 14 juin au 14 juillet 2025

Le Syndic: La Secrétaire : Le Syndic: La Secrétaire :

DÉCISION DE LA MUNICIPALITÉ DE SOUMETTRE
LE PLAN À L'ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE
dans la séance du 13 novembre 2025

SOUMIS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE
du 15 novembre au 15 décembre 2025

Le Syndic: La Secrétaire : Le Syndic: La Secrétaire :

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAL
dans la séance du 28 avril 2026

APPROUVÉ PAR LE DÉPARTEMENT COMPÉTENT
Lausanne, le

Le Président : La Secrétaire : La Cheffe de Département

ENTRÉE EN VIGUEUR LE

FISCHER MONTAVON + ASSOCIES ARCHITECTES URBANISTES SA, Yverdon-les-Bains
Géodonnées © Etat de Vaud
Plan établi sur la base des données cadastrales du 27 mai 2025, fournies par l'ASIT VD
Certifié conforme selon l'art. 15 RLAT par le bureau ALPHA-GEO Ingénieurs et Géomètres SA
Chexbres-sur-Lausanne, le
Signature du géomètre breveté:
(DT n° 5496-025)

Versión pour approbation
jun 2026

RESTRICTIONS DE DROIT PUBLIC RELEVANT DE LA PROCÉDURE LATC

Périmètre du PACom

Zones à bâtir selon art. 15 LAT

- Zone centrale 15 LAT
- Zone d'habitation de moyenne densité 15 LAT
- Zone d'habitation de faible densité 15 LAT
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT
- Zone d'activités économiques 15 LAT
- Zone de verdure 15 LAT - A
- Zone de verdure 15 LAT - B
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT

Autres zones

- Zone agricole 16 LAT
- Zone agricole protégée 16 LAT
- Zone de desserte 18 LAT
- Zone des eaux 17 LAT
- Aire forestière 18 LAT

Contenus superposés

- Aire de jardin
- Aire de cour sur rue
- Mur ancien digne de protection
- Secteur de restriction "glissement de terrain - corps -"
- Secteur de restriction "glissement de terrain - tête -"
- Secteur de restriction "inondations"
- Secteur à gabarit restreint
- Disponibilité des terrains selon art. 52 LATC
- Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT
- site de batraciens
- Secteur de protection de site bâti 17 LAT
- Espace réservé aux eaux

RESTRICTIONS DE DROIT PUBLIC RELEVANT DE PROCÉDURES LIÉES À CELLE DE LA LATC

Limite des constructions

Limite des constructions

Relevé de lisière selon constatation du 28.10.2020 :

- Lisière forestière - art. 13 al. 1 LFo
- Limite des 10m à la lisière forestière

ÉLÉMENTS RELEVANT D'AUTRES PROCÉDURES OU À TITRE INDICATIF

Mesures de protection

- MH Objet classé
- INV Objet inscrit à l'inventaire

Recensement architectural

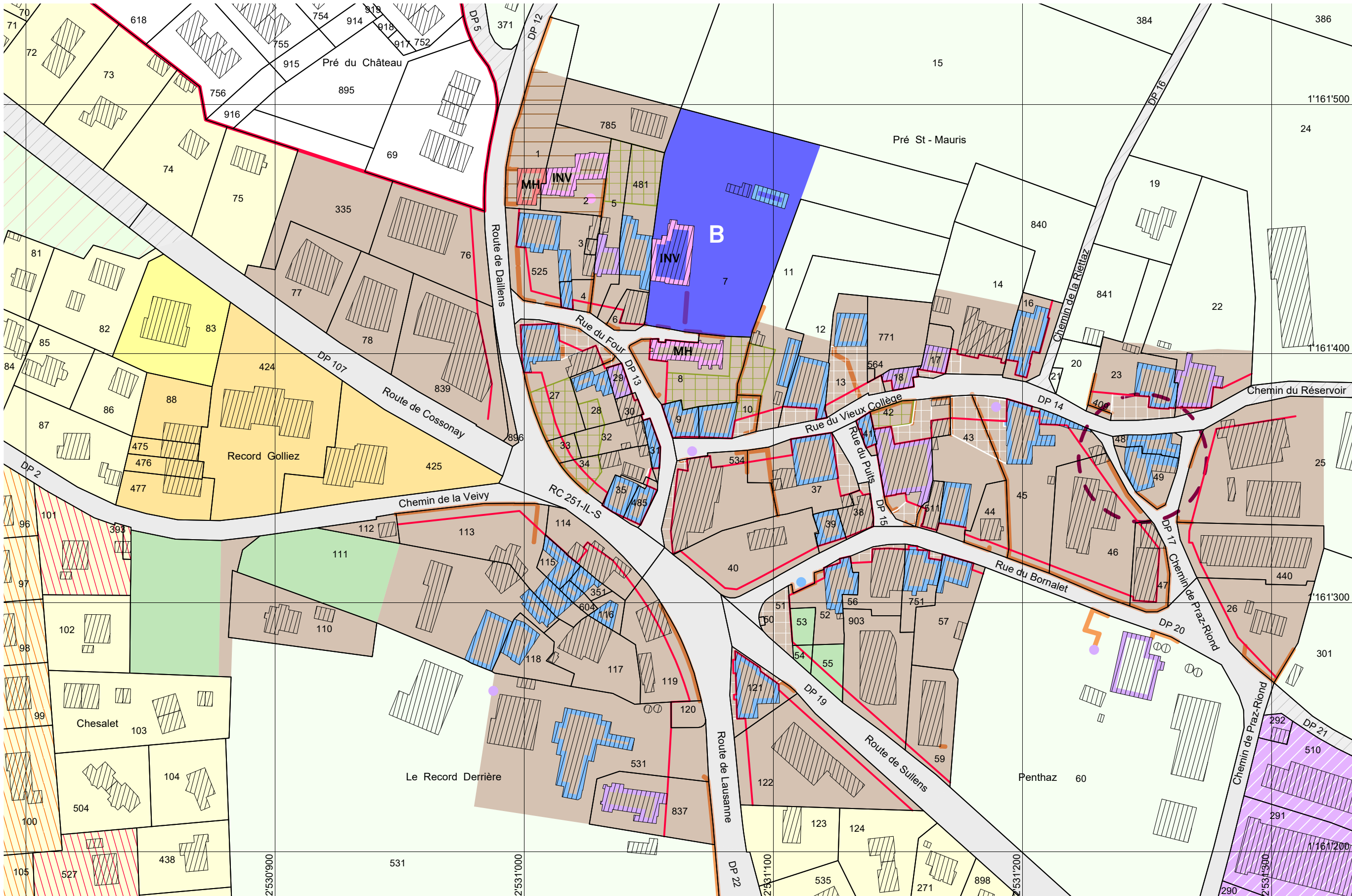
- Interêt national (note "1")
- Interêt régional (note "2")
- Interêt local (note "3")
- Bien intégré (note "4")

Données indicatives

- Chemin de randonnée pédestre
- Patrimoine archéologique
- Voie de communication historiques nationales avec substance

Coordonnées géographiques

SECTEUR DU VILLAGE ANCIEN

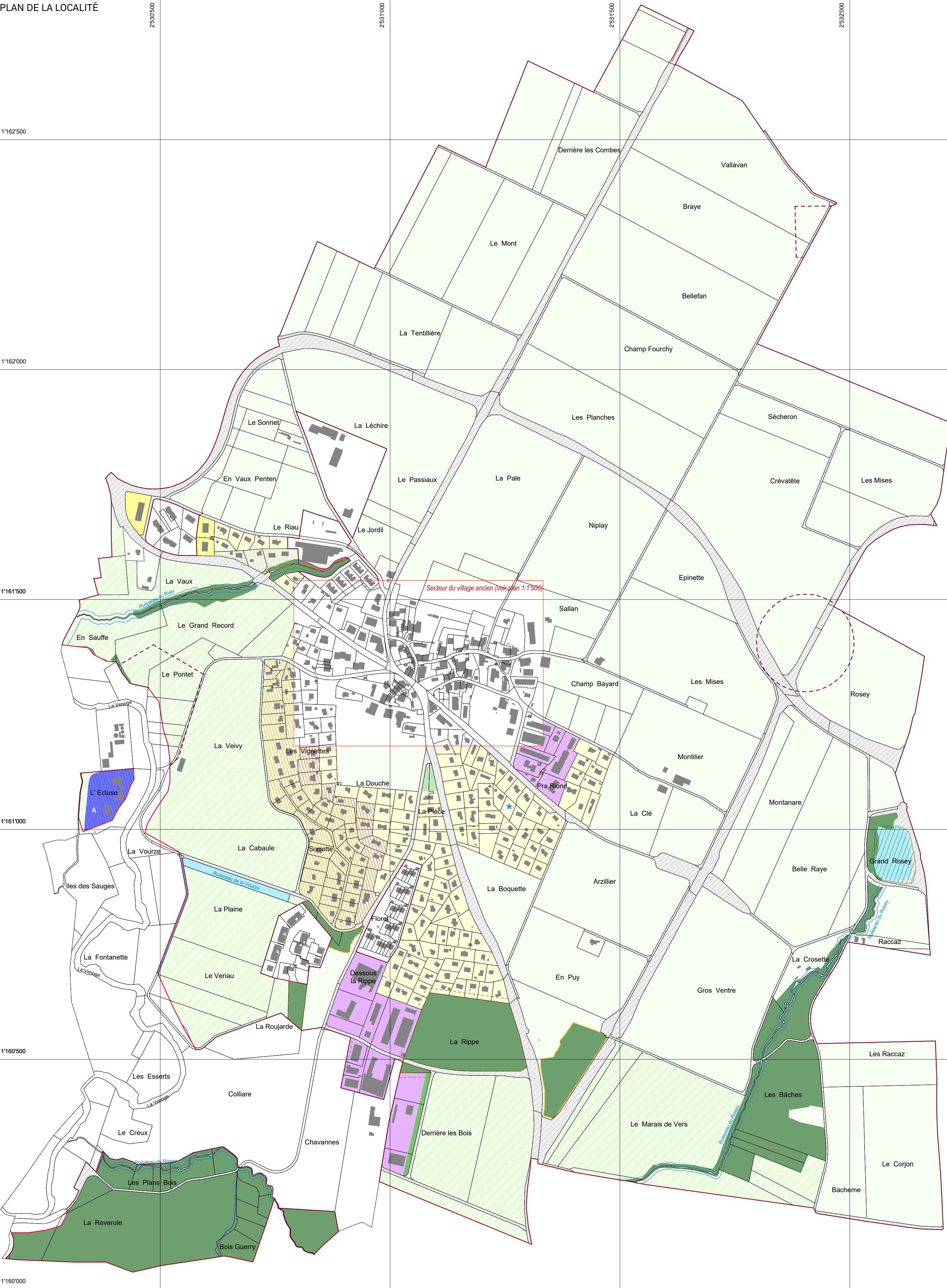


ECHELLE 1 / 1'500

75 m



PLAN DE LA LOCALITÉ



ECHELLE 1 / 5'000

250 m

